

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 16 février 2024 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone approuve le procès-verbal de la séance du 2 février 2024.

2. Permis unique pour dalle de lavage à Chastrès – Autorisation de conclusion d'une convention avec le BEP

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de solliciter l'assistance à maîtrise d'ouvrage au Bureau économique provinciale (BEP), dans le cadre du projet d'aménagement de la future caserne de Chastrès (dalle de lavage) ; De reconnaître la relation in house pour cette mission entre la zone et le BEP.

3. MP Achat porte de forçement - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la description technique N° 2024-008 et le montant estimé du marché "Achat porte de forçement" à € 7.603,31 hors TVA ou € 9.200,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

4. MP Achat matériel mécanicien - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la description technique N° 2024-007 et le montant estimé du marché "Achat matériel mécanicien" à € 4.545,45 hors TVA ou € 5.500,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

5. MP Mise en conformité électrique du poste de Beauraing - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la description technique N° 2024-005 et le montant estimé du marché "Mise en conformité électrique du poste de Beauraing" à € 3.636,36 hors TVA ou € 4.400,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/723-60.

6. MP Audit pour mise en conformité électrique et incendie Poste de Dinant - Conditions et mode de passation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de solliciter un ou plusieurs organismes de contrôles afin d'établir la liste des manquements du poste de Dinant en termes de conformité électrique ; De solliciter le service Prévention interne pour établir, si ce n'est déjà fait, un rapport de prévention incendie du poste de Dinant ; De financer la dépense nécessaire par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/723-60.

7. Achat 4 paires de bottes de feu - Budget extraordinaire - Commande

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver l'achat de 4 paires de bottes de feu JOLLY 9016/A-C - FIRELEATHER EVO BOOT au fournisseur ayant remis l'offre la plus avantageuse, à savoir Be DEVA - Oudenaardebaan 62 bureau 7, 9690 Kluisbergen pour un montant de € 568,00 hors TVA soit € 687,28 TVA comprise ; D'approuver le paiement par crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 351/744-51.

8. Recouvrement de redevances – Visa et exécutoire des contraintes – Mars à juin 2022

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de viser et de rendre exécutoire les contraintes jointes au dossier et relatives aux créances non-payées des périodes de mars à juin 2022 ; De noter que les contraintes concernent 363 factures pour un total à recouvrer de 12.339,93 euros ; De charger le comptable spécial de la Zone de secours DINAPHI d'adresser lesdites contraintes aux huissiers de justice précédemment désignés par le Collège pour tentative de recouvrement.

9. Facturation intervention - Réclamation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de dégrever les factures n° 117-0324, 0325, 0326 d'un montant total de 3.967,00 € et de prendre en charge les frais d'huissier d'un montant de 37,87 €.

10. AMU – Demande de stage – Etudiant infirmier Haute Ecole Hénallux

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter en stage M. X, étudiant en soins infirmiers à la Haute Ecole Hénallux, du 18 mars au 7 avril 2024 ; De marquer son accord sur la convention de stage proposée par l'école.

11. Démission volontaire secouriste-ambulancier non pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter la démission de Monsieur X, secouriste-ambulancier au poste de secours de Philippeville, à la date du 29 février 2024.

12. Démission volontaire secouriste-ambulancier non pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter la démission de Madame X, secouriste-ambulancière au poste de secours de Philippeville, à la date du 16 février 2024.

13. Démission volontaire secouriste-ambulancier non pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter la démission de Madame X, secouriste-ambulancière non pompier volontaire au poste de secours de Philippeville, à la date du 29 février 2024.

14. Démission volontaire pompier volontaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accepter la démission de Monsieur X, sapeur-pompier volontaire au poste de secours de Ciney, à la date du 29 février 2024.

15. Recrutement ouvrier D1 – Désignation

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de désigner Monsieur X, en tant qu'ouvrier polyvalent à temps plein pour le service Logistique de la zone ; D'engager Monsieur X dans le cadre d'un contrat d'un an à partir du 1er mars 2024, au grade et barème D1 ouvrier, avec une ancienneté pécuniaire d'environ 13 ans à calculer ; De proposer au Conseil de zone de verser les autres lauréats dans une réserve de recrutement.

16. Réclamation Ets Closset

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre connaissance des courriers datés du 26 janvier 2024, du 4 décembre 2023 et du 18 octobre 2021 ; De considérer, à défaut pour Monsieur CLOSSET d'apporter la preuve qu'il s'agit d'un contrat de prêt ouvrant un droit à restitution, qu'il y a eu une contrepartie de sorte qu'il convient de ne pas donner de suites favorables à sa demande.

17. Recours au Conseil d'Etat – Désignation avocat

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre acte du recours au Conseil d'Etat introduit par Monsieur X contre la décision n° 23 du Conseil de zone du 10 novembre 2023 ; De désigner Maître Simon PALATE, avocat à Namur, pour représenter les intérêts de la zone.

18. Rapport statistiques 4ème trimestre 2023

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone prend connaissance du rapport trimestriel du Commandant pour le 4ème trimestre 2023.

19. Personnel administratif - Demande modification horaire

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'accorder une modification du régime de prestations à Mme X, employée, pour une période indéterminée à partir du 1er mars 2024, en déplaçant son jour d'absence le jeudi ; D'inviter le service GRH à établir un avenant à son contrat de travail, avec le 1/5^e temps d'absence appliqué le jeudi.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



La Présidente f.f.
Christine POULIN

